

Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
PROJO (FR)	5L - Booklet	277 x 150 mm

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire. Remplir à nouveau la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire. Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PROJO® est un herbicide anti-dicotylédones annuelles et anti-graminées annuelles du blé tendre d'hiver, du triticale et de l'orge d'hiver (voir détails à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd. – Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, DUBLIN 4 (Irlande)

Type d'action : Herbicide (HRAC 12 et 15)

Formulation : **Suspension concentrée (SC)**

Composition : **200 g/L (16.1% p/p) de diflufenicanil et 400 g/L (32.3% p/p) de flufenacet**

ATTENTION



PROJO® (N° d'A.M.M. : 2230520)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

Délai de rentrée : 48 heures.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI : 8PGG-3XUP-S00E-7YNN

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation :** transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. **En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

Fabriqué en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com



GTIN 0539 1534942948

5

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

170350607808_V1

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.



FLASHEZ-MOI

D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)

© PROJO est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
PROJO (FR)	5L - Booklet	277 x 150 mm

DESSCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le diflufenicanil (famille des pyridine-carboxamides) appartient au groupe HRAC 12, anciennement F1, des inhibiteurs de la biosynthèse des caroténoïdes. Le diflufenicanil agit en pré ou en post-lèvé des adventices en perturbant la synthèse des caroténoïdes. En l'absence de caroténoïdes, la photosynthèse est perturbée ce qui entraine la mort de la plante. Le flufenacet (famille des oxycétamides) appartient au groupe HRAC 15, anciennement KJ, des inhibiteurs d'acides gras à longue chaîne. Le flufenacet bloque la croissance des adventices en inhibant l'allongement des tissus racinaires et aériens.

Tableau des usages - Traitement des parties aériennes

Culture	Cible	Dose homologuée	Nombre max. d'appl.	Stade d'appl. - Délai avant récolte (DAR)	ZNT aquatique
Blé tendre d'hiver Orge d'hiver Triticale	Dicotylédones et graminées annuelles	0,6 L/ha	1 application / an	Application avant repos végétatif en post-lèvé précoce de la culture : BBCH 11-13 (1 à 3 feuilles étalées) (Max BBCH 13)	5 mètres

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
Distances de Sécurité Riverains / Résidents : conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

Spectre d'activité de PROJO:

Adventices	PROJO à 0,6 L/ha
Graminées	
Agrostis jouet du vent	
Pâturin annuel	
Ray-grass	
Vulpin des champs	
Dicotylédones	
Coquelicot	
Folle avoine	
Fumeterre officinale	
Gaillat gratteron	
Géranium disséqué	
Lamier amplexicaule	
Matricaires	
Moutarde des champs	
Mouron des oiseaux	
Pensées	
Ravenelle	
Renoncule des champs	
Véronique à feuilles de lierre	
Véronique de Perse	
Véronique des champs	

	Très sensible (95%-100%)
	Sensible (85%-95%)
	Moyennement sensible (70% - 84%)
	Peu sensible (<69%)

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

PROJO s'applique avant repos végétatif en post-lèvé précoce de la culture, du stade BBCH 11 à 13 de la culture (1 feuille à 3 feuilles). Traiter sur une culture bien implantée avec une profondeur de semis supérieure à 2 cm. Ne pas traiter :
- sur une culture en mauvais état végétatif.
- sur des semis superficiels ou irréguliers.
- sur une culture implantée sur un sol caillouteux, battant, sableux ou filtrant.
- s'il est attendu plus de 15 mm de pluie dans les 2 jours suivant l'application. Ne pas rouler ou herse la céréale avant l'application et dans le mois après l'application.

Le non-respect de ces règles pourrait avoir pour conséquence une phytotoxicité sur la culture ou une efficacité moins bonne que celle attendue. Attendre au moins 7 jours après une application de PROJO pour appliquer des engrais pour corriger les carences.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Doses recommandées :

Sur blé tendre d'hiver et orge d'hiver :

- En situation de faible infestation : PROJO peut s'utiliser seul,
- En situation de forte infestation : PROJO s'utilise intégré dans un programme :
 - à 0,5 L/ha si présence de pâturin annuel ou agrostis jouet du vent et dicotylédones,
 - de 0,5 à 0,6 L/ha si présence de vulpin et/ou ray-grass et dicotylédones,
- En situation de graminées résistantes aux ALS ou aux ACCases : PROJO s'utilise intégré dans un programme à 0,6 L/ha.

Sur triticale et orge de printemps semée à l'automne, le produit s'utilise seul. Stades recommandés des adventices :
Sur graminées, appliquer PROJO de la pré-lèvé des graminées jusqu'au stade 3 feuilles maximum.
Sur dicotylédones, appliquer PROJO de la pré-lèvé des dicotylédones jusqu'au stade 4 feuilles des dicotylédones (et 2 verticilles pour le gaillat gratteron).
Le respect de ces stades conditionne l'efficacité du produit.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation. Porter une attention particulière à éviter la dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles.
Ne pas utiliser PROJO si une période pluvieuse est annoncée ou s'il est attendu plus de 15 mm de pluie dans les 2 jours suivant l'application.

Précautions d'emploi

Le produit peut constituer un danger de dérive sur les cultures voisines, en particulier sur avoine et colza. Traiter par temps calme et sans vent. Respecter les bonnes pratiques de pulvérisation et utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérives...).
Eviter les redoublements de passage de rampes de pulvérisation. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement. Il est recommandé de respecter un délai d'au moins 7 jours avec le traitement de ce produit en cas d'application d'engrais liquide ou de produits "correcteurs de carences".

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Traiter à un volume de bouillie compris entre 100 et 300 l/ha. Bien agiter le bidon avant emploi. Remplir aux 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de PROJO dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Cultures de remplacement

- Pour les cultures de remplacement en cas d'échec de la culture, planter une des cultures de la liste suivante :
- Délai de 3 mois entre application et semis, avec ou sans labour : blé tendre de printemps, orge de printemps.
 - Délai de 3 mois entre application et semis, avec labour obligatoire : blé dur de printemps.
 - Délai de 4 mois entre application et semis, avec ou sans labour : lin textile de printemps.
 - Délai de 4 mois entre application et semis, avec labour obligatoire : pois protéagineux de printemps.
 - Délai de 4 mois et demi entre application et semis, avec ou sans labour : tournesol.
 - Délai de 4 mois et demi entre application et semis, avec labour obligatoire : pomme de terre.
 - Délai de 5 mois entre application et semis, avec ou sans labour : maïs, sorgho.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas dans cette liste est sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Ne pas planter les cultures suivantes comme cultures de remplacement : avoine de printemps, betterave, colza de printemps, luzerne, ray-grass et soja.

Cultures suivantes

Pour les cultures suivantes dans la rotation, planter une des cultures de la liste suivante :

- Avec ou sans labour : avoine de printemps, betterave sucrière, blé tendre ou dur d'hiver, colza d'hiver, lin textile de printemps, luzerne (semis d'automne ou de printemps), maïs, orge d'hiver ou de printemps, pois protéagineux d'hiver ou de printemps, pomme de terre, ray-grass, seigle d'hiver, sorgho, tournesol.
- Avec labour : soja.

Pour les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN), planter une des cultures de la liste suivante en attendant au moins 8 mois entre l'application et le semis : moutarde, navette, phacélie, radis, ray-grass d'Italie, sarrazin ou seigle d'hiver.

La mise en place de toute autre culture ne figurant pas dans cette liste est sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
Caractéristiques des EPI	PREPARATION / MELANGE / CHARGEMENT	APPLICATION PENDING :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PULVÉRISATEUR PORTE OU TRAINÉ À RAMPE			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables (NF EN 16523-1+A1 (type A)) à usage unique (NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation (★)	À usage unique si intervention sur le matériel de pulvérisation	Réutilisables	Réutilisables (★★)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	ET EPI partiel			ET EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque certifié (EN 140) avec filtre A2P3 (EN 14387)					

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.
** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Product	Label Contents	Dimensions (WxH)
PROJO (FR)	5L - Base	150 x 150 mm

PROJO® est un herbicide anti-dicotylédones annuelles et anti-graminées annuelles du blé tendre d'hiver, du triticale et de l'orge d'hiver (voir détails à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd. – Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, DUBLIN 4 (Irlande)
Type d'action : Herbicide (HRAC 12 et 15)
Formulation : **Suspension concentrée (SC)**
Composition : **200 g/L (16.1% p/p) de diflufenicanil et 400 g/L (32.3% p/p) de flufénacet**

ATTENTION



PROJO® (N° d'A.M.M. : 2230520)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

Délai de rentrée : 48 heures.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptier dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI : 8PGG-3XUP-S00E-7YNW

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

Fabriqué en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com



N° de lot et date de fabrication : voir emballage